L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

VENDREDI MATIN, 22 DÉCEMBRE.

Sixième Conseil de Guerre de Versailles.

PRÉSIDENCE DE M. DELABORDE, COLONEL DU 12ÈME CHASSEURS A CHEVAL.

Audience du 30 novembre 1871.

Affaire Chaudey. — Massacre des Otages. — Assassinat et complicité d'assassinat. — Cinq accusés.

(Voir l'*Abeille* d'hier.)

Ainsi mourut ce malheureux, qui avait été signalé à la Commune parce qu'il avait agi en bon citoyen le 31 octobre et le 22 janvier. Chaudey s'est montré fidèle à ses principes jusqu'à ses derniers moments.

Sa forte attitude au moment où on le massacrait impressionna ses bourreaux au point que leur chef même, Raoul Rigault, ne put s'empêcher de dire:

"C'est égal. Chaudey est mort en brave, en criant: Vive la République."

Le lendemain, vers neuf heures du matin, Mme Chaudey se présenta à Sainte-Pélagie et on lui dit:

Le gardien Lefebvre, de service, entr'ouvrit la porte et lui dit que son mari avait été transféré à la préfecture pendant la nuit. Le relève exécutait ainsi un ordre exprès de Gentil.

Mais l'assassinat de Chaudey ne devait pas être le seul crime de cette horrible soirée: Raoul Rigault avait d'autres victimes à massacrer.

Après l'assassinat de Chaudey, Raoul Rigault revint au greffe consulter le registre d'écrou, et donna l'ordre de lui amener trois gendarmes, détenus à Sainte-Pélagie.

Les ajustements brutalisèrent!

Vous allez être fusillés! leur dit-il.

Les trois malheureux protestèrent, disant que, soldats, ils devaient être mis en liberté.

— Oui, dit Raoul Rigault, pour que vous nous f..... des coups de fusil!

Mais le procureur de la Commune était pressé d'en finir; il fit sortir les trois gendarmes et les fit passer par le chemin de ronde. Prean de Wedel, Clément et Gentil les accompagnaient. Le Godic fermait la marche. En chemin on discuta, en présence de ces malheureux, s'ils seraient exécutés ensemble ou à un. Il fut décidé qu'on les fusillerait tous les trois en même temps.

En précédant ce cortége de Chaudey, les gardes nationaux, de peloton murmuraient, ils ressentaient un sentiment passager d'horreur pour le pâle quinze qu'on leur faisait jouer; mais Prean de Wedel était présent. Il assistait à cette hésitation des meurtriers, et, en seulement mots, il alla de service en service auprès de Raoul Rigault. Celui-ci dépêcha son secrétaire Ferbon, qui accourut faire aux gardes nationaux une allocution ayant pour effet de faire taire tout sentiment.

Les gendarmes Bonzon, Capdeville et Pacatte furent placés contre le mur au pied duquel gisait le cadavre de la première victime. Le gendarme Bonzon, le crâne mutilé, ce fut encore Raoul Rigault qui commanda le feu; plusieurs gendarmes furent atteints, ce qui rendit les deux misérables frent feu de nouveau, et les achevèrent à coups de revolver.

Puis, accompagnés de Raoul Rigault, de Gentil et de plusieurs gardes nationaux, ils s'éloignèrent à la poursuite du troisième gendarme, qui s'était réfugié dans une guérite. Prean de Wedel l'y découvrit et il allait lui brûler la cervelle avec son revolver, quand Raoul Rigault lui cria:

Ne tirez pas, amenez-le ici, il faut qu'il en arrive les autres!

Et, en effet, le malheureux fut mis à mort par un troisième feu du peloton d'exécution qui fut, comme les deux autres, commandé par Raoul Rigault, qui, vêtement jusqu'à Prean de Wedel, Clément et Gentil.

Ainsi que furent massacrés ces braves soldats de l'ordre par des misérables qui, parlant de vices et de débauches, n'avaient eu eux-que l'assassinat et le pillage.

Le corps de M. Chaudey fut déposé de quelques jours après, traîtreusement la quiétude de ses meurtriers. On prit une montre en or portant à l'extérieur les initiales de C. et à l'intérieur ces mots gravés: une chaîne de montre, cheveux et or; un tournevis de trois francs; un porte-monnaie contenant de l'argent, deux alliances, une de son mariage avec Mlle Claire Bernard, l'autre de sa mère; et enfin, un mouchoir de soie.

Aucun de ces objets ne fut retrouvé.

Les quatre cadavres ont été transportés à l'hôpital de la Pitié, en face de Sainte-Pélagie. Ils y sont restés une vingtaine d'heures, les deux autres dans la charrette aux ordures! Le sous-brigadier Virginin a cru devoir faire sortir les cadavres.

Passons en revue les témoins de cette horrible scène, pour examiner la part de concours qu'ils ont prêtée aux assassins.

Le jardin Lefebvre, de service, entr'ouvrit la porte et lui dit que son mari avait été transféré à la préfecture pendant la nuit. Le relève exécutait ainsi un ordre exprès de Gentil.

Mais l'assassinat de Chaudey ne devait pas être le seul crime de cette horrible soirée: Raoul Rigault avait d'autres victimes à massacrer.

Après l'assassinat de Chaudey, Raoul Rigault revint au greffe consulter le registre d'écrou, et donna l'ordre de lui amener trois gendarmes, détenus à Sainte-Pélagie.

Les ajustements brutalisèrent!

Vous allez être fusillés! leur dit-il.

Les trois malheureux protestèrent, disant que, soldats, ils devaient être mis en liberté.

— Oui, dit Raoul Rigault, pour que vous nous f..... des coups de fusil!

Mais le procureur de la Commune était pressé d'en finir; il fit sortir les trois gendarmes et les fit passer par le chemin de ronde. Prean de Wedel, Clément et Gentil les accompagnaient. Le Godic fermait la marche. En chemin on discuta, en présence de ces malheureux, s'ils seraient exécutés ensemble ou à un. Il fut décidé qu'on les fusillerait tous les trois en même temps.

En précédant ce cortége de Chaudey, les gardes nationaux, de peloton murmuraient, ils ressentaient un sentiment passager d'horreur pour le pâle quinze qu'on leur faisait jouer; mais Prean de Wedel était présent. Il assistait à cette hésitation des meurtriers, et, en seulement mots, il alla de service en service auprès de Raoul Rigault. Celui-ci dépêcha son secrétaire Ferbon, qui accourut faire aux gardes nationaux une allocution ayant pour effet de faire taire tout sentiment.

Les gendarmes Bonzon, Capdeville et Pacatte furent placés contre le mur au pied duquel gisait le cadavre de la première victime. Le gendarme Bonzon, le crâne mutilé, ce fut encore Raoul Rigault qui commanda le feu; plusieurs gendarmes furent atteints, ce qui rendit les deux misérables frent feu de nouveau, et les achevèrent à coups de revolver.

Puis, accompagnés de Raoul Rigault, de Gentil et de plusieurs gardes nationaux, ils s'éloignèrent à la poursuite du troisième gendarme, qui s'était réfugié dans une guérite. Prean de Wedel l'y découvrit et il allait lui brûler la cervelle avec son revolver, quand Raoul Rigault lui cria:

Ne tirez pas, amenez-le ici, il faut qu'il en arrive les autres!

Et, en effet, le malheureux fut mis à mort par un troisième feu du peloton d'exécution qui fut, comme les deux autres, commandé par Raoul Rigault, qui, vêtement jusqu'à Prean de Wedel, Clément et Gentil.

Ainsi que furent massacrés ces braves soldats de l'ordre par des misérables qui, parlant de vices et de débauches, n'avaient eu eux-que l'assassinat et le pillage.

Le corps de M. Chaudey fut déposé de quelques jours après, traîtreusement la quiétude de ses meurtriers. On prit une montre en or portant à l'extérieur les initiales de C. et à l'intérieur ces mots gravés: une chaîne de montre, cheveux et or; un tournevis de trois francs; un porte-monnaie contenant de l'argent, deux alliances, une de son mariage avec Mlle Claire Bernard, l'autre de sa mère; et enfin, un mouchoir de soie.

Aucun de ces objets ne fut retrouvé.

Les quatre cadavres ont été transportés à l'hôpital de la Pitié, en face de Sainte-Pélagie. Ils y sont restés une vingtaine d'heures, les deux autres dans la charrette aux ordures! Le sous-brigadier Virginin a cru devoir faire sortir les cadavres.

Passons en revue les témoins de cette horrible scène, pour examiner la part de concours qu'ils ont prêtée aux assassins.

Le jardin Pollet, quoique marié et père de famille, vivait en célibataire avec la lingère nommée par la Commune. Il était présent à la prison de Sainte-Pélagie dans cette nuit sanglante. Il a assisté aux exécutions, accolé sur la fenêtre de la cellule, et a cru aux meurtriers: "Si vous avez besoin d'un coup de main, vous savez que je suis là."

Avant le jour, le chemin de ronde a été débarrassé de toutes les traces de ce quadruple assassinat. Les cris, les cris des quatre victimes sont été ramassés et portés au moyen d'une pelle en bois qui a servi à les jeter dans une tonne d'ossements. Cette besogne a été faite par les gardiens Villenin, Goudemant, Bertin, Berthier, Rodemann et Louis, le premier sous-brigadier, tous surveillants, tous nommés par la Commune.

Lorsque Raoul Rigault avec son complice eut quitté le chemin de ronde, le surveillant Berthier lui dit: "Maintenant que tout est terminé, citoyen Raoul Rigault, nous sommes ensemble." "Vive la Commune!" Et il l'a mis au bâton.

Depuis deux mois, Raoul Rigault, Prean de Wedel, Gentil, Ferbon, officier d'état-major de la garde nationale, Sicard des ordres commissaires. Presque toutes les nuits, ils sortent armés jusqu'aux dents, et allaient faire des perquisitions dans Paris, en rapportant les objets volés et notamment de l'argenterie.

Ils tuaient des gendarmes, et, dans leur ivresse, ils brutalisaient les prisonniers. Ceux-ci étaient déshabillés dans la cabinet de Raoul Rigault, c'est ainsi que les premiers jours d'avril, une famille d'habitants fut volée de trois [illegible] d'argent et les [illegible] Raoul Rigault, complètement dégoûté de [illegible] Wedel, et ses acolytes qui leur volèrent leurs épargnes [illegible] dans un sachet suspendu à une ceinture.

Le commis Boulanger, commissaire de police de la Commune, participait aux perquisitions et aux vols. Le 2 avril, il manqua ainsi que Clément, le vénérable abbé Deguerry, aumônier de la prison, qui refusait de se coiffer par Ranvier et se contentait de bonnets de coton.

Le nommé Aubry, serrurier, rue de l'Arbalète, 29, à Paris, fréquentait constamment ces pillards et était par eux apprécié tellement chargé des attractions, il a eu l'impudeur de se faire payer une forte somme pour avoir tout fracturé chez l'abbé Deguerry.

Le sieur Arnaud, charron, rue du Grill, sa femme et son fils, logent [illegible] Clément, qui est arrêté [illegible] ces malheurs [illegible] qui voie chez [illegible] gner [illegible] d'argenterie, du linge, un pain de sucre, une grande quantité de tabac et tous ses papiers et comptes.

D'après la déposition d'un témoin, Prean de Wedel n'était plus un homme, c'était un fou furieux.

Poinet, qui dit avoir été employé chez un commissaire de police pendant la Commune, allait et venant constamment armé d'un chassepot, de deux revolvers, d'un sabre, d'une cartouchière, menaçant de faire tout sauter. Il était presque toujours ivre. Il entrait dans la cantine de la prison en [illegible] tous les postes [illegible]. Il prononçait sur [illegible] et [illegible]. Je leur en ai fait voir de [illegible].

Le témoin Sapteur Pierre-Augustin, garde national au 56e bataillon, malgré de grands [illegible] qui l'en exemptait, était de garde à Sainte-Pélagie dans la nuit du 26 au 27 mai [illegible]. Il dit, sous la foi du serment, qu'il a vu, mais il répond qu'il n'a pas vu. Après trois interrogatoires successifs, [illegible] [illegible] [illegible]